



**ICEM – Pédagogie Freinet**

10, chemin de la Roche Montigny - 44000 NANTES

Tél. : 02 40 89 47 50

Mél. : [secretariat@icem-freinet.org](mailto:secretariat@icem-freinet.org)

Site Internet : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org>

À l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

---

Monsieur le Ministre,

Réunis lors de la Fédération de stages de l'ICEM du 24 au 27 octobre 2011, nous, enseignants des premier et second degrés, militants de la pédagogie Freinet, souhaitons attirer à nouveau votre attention sur la situation de notre collègue Philippe WAIN.

Philippe WAIN est professeur des écoles dans le Loir-et-Cher. Depuis cinq ans, il occupait le poste de chargé d'école à Bauzy où il était apprécié des élus et des parents.

Au motif qu'il refuse de mettre en place Base Élèves dans son école, Madame l'Inspectrice d'Académie a décidé, au mépris de tous les textes réglementaires, de le déplacer d'autorité. À la rentrée 2011, il a donc dû quitter son école dans laquelle il s'était beaucoup investi pour occuper un poste d'adjoint dans une autre commune.

Pour donner suite à ce qu'il considère comme une sanction disciplinaire qui n'a pas suivi les procédures habituelles, Philippe WAIN a décidé de porter son cas devant le Tribunal administratif. Nous pensons qu'il a de grandes chances d'être entendu, puisque vous-même, Monsieur le Ministre, dans une lettre à Madame la Rapporteuse du Comité des Droits de l'Homme et de l'Enfant de l'ONU, avez reconnu que les textes empêchaient l'administration de l'Éducation nationale de retirer à un enseignant la fonction de directeur qu'il n'a pas.

Monsieur le Ministre, nous vous prions de bien vouloir demander à Madame l'Inspectrice d'Académie de reconsidérer la situation de notre collègue Philippe WAIN, victime d'une décision totalement arbitraire qui nous a profondément choqués.

En effet, pouvons-nous accepter, en tant que citoyens d'un pays démocratique, et vous Monsieur, en tant que Ministre de la République, qu'un fonctionnaire de l'État méprise les textes qui régissent le statut des fonctionnaires ?

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre respectueuse considération, de croire en notre profond attachement au service public d'éducation et en notre indéfectible dévouement pour la cause des enfants.

**Les enseignants stagiaires et formateurs  
présents le 26 octobre à la Fédération de stages  
organisée par l'ICEM – pédagogie Freinet**